RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL A.S.P. ACTIONS SECURITE PROTECTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 30, Chemin du Rosier
35170 BRUZ
840569685 B RCS RENNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21/10/2026

Le-vingt-un octobre deux mille vingt-six à 9H00, Monsieur Bruno PELOSO, associé unique de la société A.S.P. ACTIONS SECURITE PROTECTION, dont le siège social est le 30 Chemin du Rosier 35170 à Bruz, et titulaire de la totalité des parts sociales, a pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION – MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, actuellement fixée au 31 octobre de chaque année, pour la porter au 31 décembre.

En conséquence, l'exercice en cours, ouvert le 1er novembre 2025, sera exceptionnellement prolongé jusqu'au 31 décembre 2026, soit une durée de 14 mois.

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION STATUTAIRE

En conséquence de la première décision, l'article 10 des statuts relatifs à l'exercice social est modifié et sera désormais rédigé comme suit :

« L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année ».

Le reste des statuts demeure inchangé.

[redacted]

TROISIEME DECISION – POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs à Monsieur Bruno PELOSO, représentant légal de la société, d'accomplir l'ensemble des formalités légales et de publicités relatives aux décisions prises et notamment pour signer tous formulaires, actes et pièces.

Certifié conforme

Bruno PELOSO
Gérant, associé unique

[redacted]